

(N^o 50.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1849.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget des Dotations de l'exercice 1848, un crédit supplémentaire de 45,910 fr. 87 c.

(Voir le N^o 49 du Sénat.)

MESSIEURS,

Un crédit supplémentaire au Budget des Dotations, pour l'exercice de 1848, a été ouvert par le Projet de Loi adopté par la Chambre des Représentants, le 25 janvier dernier.

Ce crédit se monte à la somme de 45,910 fr. 87 cent.

Il est destiné à couvrir des dépenses de la Chambre des Représentants pendant le dit exercice.

Il n'a pas donné lieu à discussion dans une autre enceinte, et aucune observation contraire n'a été présentée dans le sein de la commission, qui a l'honneur de vous en proposer l'adoption, à l'unanimité de cinq membres.

Le Comte COGHEN.

Le Comte VILAIN XIII.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.

DINDAL.

Le Chevalier WYNS DE RAUCOUR, Rapporteur.